



# **Schéma Métropolitain d'Enseignement Supérieur et de Recherche**

**2015-2020**

**Adopté par le conseil de communauté  
En date du 14 octobre 2016**

## Affirmer le caractère universitaire de la métropole lilloise et consolider son attractivité à l'échelle internationale

---

Propos introductif.....	4
<b>I. Ambition 1 - Soutenir la recherche et son interaction avec l'économie.....</b>	<b>6</b>
I.1 Soutenir la recherche d'excellence pour entrer dans le top 10 des métropoles européennes – Objectif 1.....	6
I.1.1 Soutenir l>IDEX.....	6
I.1.2 Soutenir les projets structurants.....	7
I.1.3 Miser sur les talents.....	8
I.2 Augmenter l'impact de la recherche sur le développement économique et Territorial – Objectif 2.....	9
I.2.1 Faire émerger des communautés de projet.....	10
I.2.2 Attirer des Chaires industrielles.....	10
I.2.3 Développer et mettre en lisibilité l'offre technologique.....	11
I.2.4 Favoriser les échanges entre chercheurs, entrepreneurs et décideurs publics au bénéfice des liens recherche/économie locale et du développement du territoire.....	12
I.3 Reconnaître et promouvoir la richesse du fait universitaire métropolitain - Objectif 3.....	12
I.3.1 Rendre plus visible la recherche sur le territoire métropolitain.....	12
I.3.2 Assurer la participation de la Métropole dans les réseaux ESR nationaux et européens.....	14
<b>II. Ambition 2 - Favoriser la réussite et l'insertion professionnelle de tous les étudiants.....</b>	<b>15</b>
II.1 Promouvoir et adapter les services du territoire aux besoins des étudiants - Objectif 4 -.....	15
II.1.1 Informer mieux pour gagner en attractivité.....	15
II.1.2 Améliorer les conditions de logement des étudiants.....	17
II.2 Favoriser la réussite et l'insertion professionnelle des étudiants – Objectif 5.....	19
II.2.1 Outiller et accompagner les jeunes dans leurs démarches d'orientation.....	19

II.2.2	Faciliter l'accès au premier emploi.....	21
II.2.3	Favoriser l'initiative, l'entrepreneuriat et l'Engagement étudiant.....	22
II.3	Favoriser la mobilité à l'international des étudiants - <i>Objectif 6</i> .....	23
II.3.1	Favoriser l'implantation d'une représentation de Campus France sur la métropole lilloise .....	23
II.3.2	Proposer des mobilités de courte durée dans des grandes villes universitaire.....	24
II.3.3	Organiser des hackathons inter-universités (transfrontaliers ou en europe).....	24
II.4	Valoriser la présence étudiante sur le territoire – <i>Objectif 7</i> .....	25
II.4.1	Valoriser les initiatives et réussites étudiantes (entrepreneuriales, citoyennes, Solidaires et artistiques, sportives) .....	25
II.4.2	Organiser et participer à des évènements fédérateurs .....	26
II.4.3	Mieux organiser l'accueil des étudiants étrangers et en faire nos ambassadeurs dans le monde.....	26
<b>III.</b>	<b>Ambition 3 - Faire de l'Université un partenaire de la MEL et un acteur majeur de la Ville et tournée vers l'europe .....</b>	<b>27</b>
III.1	Intensifier le partenariat MEL - Université et S'appuyer sur la recherche pour répondre aux problématiques de la Ville– <i>Objectif 8</i> .....	27
III.2	Transformer les campus en vrais quartiers en transition énergétique et sociétale – <i>Objectif 9</i> .....	29
III.3	Dynamiser les partenariats transfrontaliers MEL/Universités - <i>Objectif 10</i> .....	30
<b>IV.</b>	<b>Gouvernance du SMESR .....</b>	<b>31</b>
IV.1	Composition des instances et missions .....	31
IV.1.1	Comité Métropolitain de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'innovation (CMESR-I) .....	31
IV.1.2	Bureau du CMESR-I .....	32
IV.2	Organisation et articulation avec les autres gouvernances .....	32

## PROPOS INTRODUCTIF

---

Par délibérations 09 C 0255 du 26 juin 2009 et 09 C 0740 du 11 décembre 2009, la MEL a pris la compétence recherche et défini un cadre d'intervention articulé autour de dix priorités. Cette politique avait notamment pour ambition de contribuer au comblement du retard régional et métropolitain en matière de R&D privée et visait à accroître le nombre de chercheurs issus des grands organismes, structurellement inférieur à la moyenne nationale sur notre territoire.

Initiées en 2009, les interventions de la MEL dans le cadre de sa compétence recherche se sont développées à partir de 2011. Depuis 2009, la MEL a ainsi contribué au soutien de la recherche métropolitaine et au logement étudiants à hauteur de 39 millions d'euros à travers la participation à :

- 40 thèses, 12 contrats post-doctoraux et plus de 20 de manifestations scientifiques ;
- 5 projets ayant obtenu le label PIA (1 IDEFI, 3 Labex et 1 EQUIPEX) et deux candidatures parmi lesquels la candidature à l'IDEX et à l'appel à projet RHU ;
- 978 logements étudiants et 8 projets soutenus dans le cadre du Plan Campus :
  - o La création du Learning Center Liliad sur le campus de Lille 1;
  - o La création de l'institut Chevreul au sein d'un bâtiment réunissant l'ensemble des équipes Chimie de Lille 1;
  - o L'extension ou l'implantation de trois centres de recherche (IEMN, EGID, INRIA);
  - o Le programme Sciences et Cultures du Visuel, projet de recherche interdisciplinaire (Lille 1, Lille 3, CNRS) et plateforme technologique de niveau international implantée à la Plaine Images ;
  - o La relocalisation de l'IMMD et de LEA sur l'îlot gare à Roubaix ;
  - o La Maison Internationale des Chercheurs à Lille.

Du fait d'un contexte législatif et territorial favorable (adoption de la loi pour l'enseignement supérieur et la recherche du 22 juillet 2013, la loi MAPTAM le 27 janvier 2014, le vote du Schéma Régional d'Enseignement Supérieur et de Recherche en octobre 2013 et la préparation d'une nouvelle candidature à l'Initiative d'EXcellence - IDEX), la MEL a souhaité revisiter sa politique en proposant un cadre stratégique qui précise les orientations et les axes d'intervention opérationnels en matière de recherche, d'enseignement supérieur et de vie étudiante : le Schéma Métropolitain d'Enseignement Supérieur et de Recherche (SMESR).

C'est dans ce contexte que les travaux du SMESR 2015-2020 ont débuté fin 2013 avec une volonté affichée de faire de l'attractivité et du rayonnement à l'international de la métropole le principe fondateur de l'intervention de la MEL en matière d'Enseignement Supérieur et de Recherche.

Construit avec les universités, les grandes écoles, les organismes de recherche, l'État, la Région, les villes universitaires, le CROUS, la CCI Grand Lille, les agences de développement, les pôles de compétitivité, des entreprises et des étudiants, le SMESR 2015-2020 reflète la volonté de faire avec et pour un collectif.

La métropole lilloise est le territoire-capitale d'une des régions françaises les moins favorisées en matière d'Enseignement Supérieur et de Recherche : les boursiers sont en plus forte proportion par rapport à la moyenne nationale (33% environ), les régions Nord-Pas de Calais et Picardie étaient respectivement au 12ème et 16ème rang en matière de Dépense Intérieure de Recherche et Développement (DIRD). A ce titre, et parce que la MEL est dotée d'atouts incontestables, elle entend jouer pleinement son rôle de locomotive régionale, agissant en faveur de l'attractivité et du développement économique régional, de l'employabilité de ses étudiants et de l'intensification des partenariats entre le territoire et ses ressources académiques.

Consciente des faiblesses du territoire (seulement 23% de chercheurs issus des organismes de recherche, 34% des enseignants-chercheurs et chercheurs intégrant un périmètre d'excellence, une troisième candidature non retenue à l'appel à projet IDEX) mais aussi de ses forces (107 000 étudiants, soit un peu plus de la moitié des étudiants de la région Hauts de France, 3300 enseignants - chercheurs et chercheurs, soit plus des deux tiers des ressources régionales, 80 laboratoires, 5 LABEX, 7 EQUIPEX, 2 Instituts Technologiques d'Excellence (ITE), et une Société d'Accélération de Transfert Technologique (SATT), 12 chercheurs bénéficiant d'une bourse d'excellence de l'Europe - ERC), la MEL entend, à travers le SMESR 2015-2020, affirmer le caractère universitaire de la métropole lilloise et consolider son attractivité à l'échelle internationale et ceci à travers 3 ambitions :

- Soutenir la recherche et son interaction avec l'économie ;
- Favoriser la réussite et l'insertion professionnelle de tous les étudiants ;
- Faire de l'Université un partenaire de la MEL et un acteur majeur de la Ville.

Cette volonté vient en appui des plans stratégiques de la MEL, dont en premier lieu le Plan Métropolitain de Développement Économique pour l'emploi 2015-2020 (PMDE) validé par le Conseil métropolitain le 19 décembre 2015.

L'intervention et le pilotage de la MEL seront guidés par quatre principes d'action :

- Innover dans la conduite et l'élaboration des politiques, expérimenter et agir avec pragmatisme : la MEL se positionnera comme terre d'expérimentation dès lors que les partenariats et les projets le permettront, en particulier dans le domaine de la vie étudiante. Elle se donne ainsi pour ambition de faire référence et d'être identifiée comme force de proposition au niveau régional et national dans ce domaine ;
- Créer des collectifs d'acteurs et s'appuyer sur les partenaires les plus légitimes ;
- Rechercher l'effet levier et la complémentarité des interventions pour mobiliser de façon cohérente les financements régionaux, nationaux ou européens ;
- Se concentrer sur les projets accélérateurs du PMDE et les domaines d'activité stratégiques pour maximiser les chances de se positionner dans le cercle vertueux recherche, transfert technologique et développement.

Une trentaine d'actions a d'ores et déjà été identifiée, mais le SMESR se veut un document dynamique. Ses évolutions et réorientations seront soumises au Comité Métropolitain Enseignement Supérieur Recherche Innovation (CMESRI), instance de gouvernance du schéma, et une évaluation en continu sera faite.

Cette évaluation sera fondée sur les indicateurs définis pour chacune des actions du SMESR. Ainsi, ils permettront de mesurer l'avancement de ces actions, et de façon plus générale, d'estimer l'évolution des équipes de recherche métropolitaines, notamment leur reconnaissance au niveau national et européen, d'apprécier l'impact de l'intervention de la MEL dans la montée en puissance des partenariats recherche-entreprise et, enfin, d'évaluer l'évolution des pratiques de la MEL en matière de partenariat avec l'Université.

La gouvernance doit favoriser la rencontre et le débat entre l'enseignement supérieur et la recherche et les acteurs des écosystèmes innovants métropolitains et ainsi contribuer à l'émergence de projets transversaux et ambitieux pour le territoire.

Sur la période 2015-2020, près de 41 millions d'euros (33 millions en investissement et 8 millions d'euros en fonctionnement) seront engagés par la MEL en faveur de la recherche et de l'enseignement supérieur, sous réserve des inscriptions budgétaires annuelles au titre des opérations qu'elle conduira en propre, de celles inscrites dans le plan campus et dans le CPER et de l'engagement pris de soutenir l'IDEX.

## **I. AMBITION 1 - SOUTENIR LA RECHERCHE ET SON INTERACTION AVEC L'ECONOMIE**

---

La présence d'une recherche reconnue est un atout majeur d'attractivité économique et de rayonnement pour une métropole. Ainsi que l'a confirmé la pré-sélection à l'appel à projets IDEX suivie d'un ajournement du dossier, certains domaines d'excellence de la recherche et l'attractivité des formations lilloises sont reconnus, mais doivent encore être confortés, notamment par l'intensification du rapprochement entre le monde économique et les établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche (ESR) métropolitains. C'est tout l'enjeu de l'ambition 1 du SMESR qui vise, en lien avec les ambitions portées par l'Université de Lille et ses partenaires, à conforter le périmètre d'excellence de la recherche métropolitaine tout en favorisant le rapprochement des mondes académique et économique.

### **I.1 SOUTENIR LA RECHERCHE D'EXCELLENCE POUR ENTRER DANS LE TOP 10 DES METROPOLES EUROPEENNES – OBJECTIF 1**

---

L'excellence de la recherche d'un territoire détermine son pouvoir d'attractivité et son rayonnement. Elle se définit dans un contexte concurrentiel qui se joue de plus en plus à l'échelle européenne et internationale. Cet enjeu est stratégique tant pour la venue de chercheurs de talent, l'accueil d'étudiants étrangers que pour l'implantation d'activité à haute valeur ajoutée et de R&D.

C'est d'autant plus vrai que les pouvoirs d'attraction de Paris, Londres et Bruxelles sont importants. Dans ce contexte, il importe d'accompagner la mutation de nos établissements de recherche pour qu'ils se situent à un très bon niveau à l'échelon européen et obtiennent le label IDEX.

Cette démarche doit rencontrer la volonté de la MEL d'intensifier l'attractivité à l'international de ses domaines d'activité stratégiques (économie du numérique, santé-alimentation, matériaux innovants).

---

#### **I.1.1 SOUTENIR L'IDEX**

---

##### **Objectifs :**

Dans un contexte international compétitif le gouvernement souhaite, à travers les Programmes Investissement d'Avenir (PIA), soutenir une dynamique de l'excellence en invitant les acteurs de l'ESR à se structurer afin de constituer des pôles pluridisciplinaires de rang mondial qui visent l'amélioration de la compétitivité économique et la capacité d'innovation de la France.

Cette volonté rejoint celle de la MEL de figurer dans le réseau des grandes métropoles européennes avec un niveau d'exigence en matière de compétitivité et de rayonnement qui a prévalu à la candidature de l'Université de Lille et de ses partenaires au label IDEX.

Au-delà du label IDEX, il s'agit d'accompagner l'Université de Lille dans sa structuration et sa volonté de devenir une université d'envergure internationale.

##### **Modalités d'intervention :**

La MEL soutiendra les dynamiques et actions qui croisent excellence économique et scientifique et qui viennent en appui des projets accélérateurs du PMDE 2015-2020 et des domaines stratégiques métropolitains, les recherches exploratoires qui viennent en appui de ses compétences (mobilité, énergie, voirie, déchets,...) et le renforcement de l'offre technologique contribuant au développement économique et à apporter des réponses à des défis sociétaux et environnementaux appelant de fait une articulation avec les sciences humaines et sociales ;

Ce soutien pourra prendre la forme d'une participation au financement ou à la création :

- de chaires de recherche junior et senior ;
- des plateformes technologiques/démonstrateurs issus des projets inscrits dans la stratégie de l'IDEX et relevant d'un des domaines évoqués ci-dessus (DAS-PMDE) ;
- d'un fond d'amorçage des projets à haut risque ;
- d'un guichet unique, permettant aux entreprises d'interroger les acteurs de l'IDEX sur la faisabilité scientifique ou technologique d'un projet et de mettre en œuvre des démarches de coopération ;
- d'un collègue européen.

Parallèlement et dès lors que la SATT Nord est reconnue comme outil de valorisation de la recherche de l'IDEX, la MEL intensifiera son partenariat avec la société d'accélération et de transfert de technologies.

Le soutien de la MEL sera conditionné à une place décisionnelle dans les instances de gouvernance de l'IDEX, ainsi qu'aux comités de sélection et de suivi des projets lorsque les dispositifs MEL seront mobilisés. Une convention d'objectifs, élaborée avec les représentants de l'IDEX, précisera les priorités de la MEL, les modalités de sélection des projets et la participation de la MEL aux instances de pilotage de l'IDEX.

Dans le cas où la quatrième candidature à l'IDEX ne serait pas retenue par le jury international du Commissariat Général à l'Investissement il conviendra de voir selon quelles modalités les actions proposées dans le dossier et portées par d'Université de Lille fusionnée, pourront être soutenues par la MEL.

---

### I.1.2 SOUTENIR LES PROJETS STRUCTURANTS

---

#### A TRAVERS LE CPER ET LES AUTRES CONTRACTUALISATIONS

---

Préfigurant ses nouvelles modalités d'intervention, la MEL s'est engagée, en tant que signataire du CPER 2015-2020 et par délibération du 19 juin 2015, à soutenir aux côtés de l'Université de Lille, des organismes de recherche, de l'Etat, du Conseil régional et du Conseil départemental, 5 projets :

- L'implantation d'un spectromètre à résonance magnétique nucléaire à 1200MHz RMN pour consolider, à travers l'installation et l'acquisition d'une infrastructure unique en France, l'attractivité de la place lilloise déjà partie prenante d'une très grande infrastructure de recherche (TGIR) du CNRS ;
- Le projet d'Institut de Recherche Interdisciplinaire sur la Cancer de Lille - IRICL prévoyant la construction d'un bâtiment pour réunir les équipes de recherche sur le cancer sur le site hospitalo-universitaire et l'implantation à Lille d'une nouvelle équipe issue d'un partenariat entre l'université de Tokyo et le Centre Oscar Lambret (SMMiL-E) ;
- La création d'un Centre Transdisciplinaire de Recherche sur la Longévité – CTRL, sur le site de l'Institut Pasteur de Lille, croisant les meilleures expertises locales (de renommée internationale) sur les maladies métaboliques, les maladies neuro-dégénératives, les maladies de l'immunité et de l'infection et en chimie médicinale ;
- L'implantation sur Lille d'une antenne de l'Institut de Recherche et d'Innovation sur le Logiciel Libre -IRILL, porté par l'INRIA, centre de recherche et de transfert technologique sur le logiciel libre et lieu d'implantation de la plateforme technologique Inria-Tech ;
- L'implantation en métropole d'une plateforme régionale de transfert de technologie du CEATech, outils de recherche technologique ayant pour missions principales d'augmenter la diffusion technologique dans le tissu industriel et le volume de recherche partenariale des

entreprises, prioritairement des PME et ETI, et de développer des plateformes applicatives sur la métropole lilloise et en région.

D'autres projets pourraient être accompagnés dans le cadre de la négociation à mi-parcours du CPER en 2017.

### DANS LE CADRE D'APPELS A PROJETS NATIONAUX OU EUROPEENS

---

#### **Objectif :**

De nombreux appels à projets nationaux et européens visent à soutenir la création d'infrastructures de recherche, de transfert technologique ou l'élaboration de démonstrateurs, il peut s'agir de nouveaux appels à projets dans le cadre du Programme Investissements d'Avenir (PIA), du programme cadre européen H2020, d'appels à projets lancés par BPI, par exemple.

La labellisation dans le cadre de ce type d'appels à projet est essentielle au développement et à l'attractivité de la métropole car elle constitue une véritable reconnaissance de son dynamisme et de la qualité de ces projets, de ses infrastructures et des personnels qui les font vivre et elle permet également des co-financements non négligeables.

#### **Modalités d'intervention :**

La MEL entend soutenir des initiatives permettant de mobiliser les compétences locales académiques et économiques dans le cadre de ces appels à projets<sup>1</sup> ainsi que les projets eux même, dès lors qu'ils revêtent un caractère stratégique pour la MEL (domaines stratégiques, projets accélérateurs du PMDE, domaine en émergence en lien avec une de ses compétences).

En cohérence avec l'objectif 1 de l'Ambition 1 du schéma, les projets permettant de développer des plateformes de transfert technologique seront plus particulièrement ciblés.

### I.1.3 MISER SUR LES TALENTS

---

Les équipes scientifiques relevant du périmètre d'excellence tel qu'il a été défini dans l>IDEX (PERIDEX) représentent 30% des chercheurs et enseignants chercheurs de la métropole. L'un des enjeux est de passer à 50%. Il s'agit donc de créer les conditions d'attractivité pour que les établissements de recherche aident leurs meilleurs éléments à progresser sur notre territoire et attirent de nouveaux talents, de haut niveau, capables de développer des projets à forte prise de risque ou des approches novatrices.

Dans cette perspective, deux leviers complémentaires sont identifiés.

#### FAVORISER LA RECONNAISSANCE ET L'INSTALLATION DES TALENTS EN METROPOLE

---

#### **Objectifs :**

Accroître la masse critique de chercheurs de haut niveau pour atteindre l'objectif de 50% des chercheurs entrant dans le PERIDEX d'ici 2020.

Augmenter le nombre de chercheurs lauréats d'une bourse européenne (bourse dite ERC).

---

<sup>1</sup> cf – Ambition 1 – objectif 2 : « Faire émerger des communautés de projet »



### Modalités d'intervention :

- Pour les chercheurs de la métropole, qui souhaitent candidater à une bourse du Conseil Européen de la Recherche (dite bourse ERC) : financement d'un accompagnement au montage de leur dossier de candidature et à la préparation de l'audition.
- Pour les chercheurs extérieurs à la région : accompagnement financier sur 24 mois pour la constitution et l'installation de leur équipe.

Dans les deux cas, les candidatures seront proposées par l'Université de Lille et ses partenaires. Les aides seront attribuées sur la base de la qualité des projets et du CV du candidat et des retombées pour la métropole.

### FACILITER L'ACCUEIL DES TALENTS ET DE LEURS FAMILLES

---

#### Objectifs :

S'agissant de chercheurs à haut potentiel et au regard du niveau de concurrence internationale, l'attractivité d'un territoire est liée à la qualité des infrastructures et de l'environnement scientifique mais elle se joue aussi dans les conditions d'accueil du chercheur et de sa famille. En complément des dispositions incitatives pour l'installation des talents et de leurs équipes, et dans le cadre d'une offre territorialisée globale et compétitive, il y a donc lieu de mettre en place ce dispositif d'accueil métropolitain visant, par exemple, à simplifier les démarches administratives, aider dans la recherche d'un logement, d'une crèche, d'une école, ou d'un emploi pour le conjoint, etc.

#### Modalités d'intervention :

Dans le cadre du PMDE 2015-2020, le projet « *Lille, best place to work* » vise à développer une offre d'accueil packagée et ciblée. Mise en place dans le cadre de la politique de prospection et d'accueil d'activité économique exogène du territoire, l'offre sera étendue aux chercheurs étrangers, appelant un partenariat spécifique entre la MEL, les agences de développement, notamment Lille's Agency, et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Cette démarche rejoint celle entreprise dans le cadre de la French Tech et de l'accueil de jeunes entrepreneurs étrangers.

## I.2 AUGMENTER L'IMPACT DE LA RECHERCHE SUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TERRITORIAL – OBJECTIF 2

---

Certains travaux de recherche sont susceptibles de produire des développements technologiques que des chercheurs n'imaginent pas nécessairement ou n'ont pas les moyens de développer. A contrario, la communauté scientifique sait parfois lever certains verrous que les entreprises privées, mêmes dotées de structures de R&D, ne réussissent pas à résoudre. Le rapprochement de la recherche et du monde économique est à cet égard un enjeu capital pour favoriser la culture de l'innovation et accompagner une stratégie de développement économique misant plus encore sur les potentiels du territoire, en cohérence avec les stratégies régionales et européennes.

Si ces difficultés existent partout en France, elles sont particulièrement marquées en Métropole et en région au regard de la typologie des entreprises, essentiellement de moyenne et petite taille et positionnées sur des marchés dits de faible technologie. Ces difficultés et cette réalité, couplées à une insuffisance d'offre technologique et de partenariats public-privé, sont sans aucun doute la raison d'un

faible montant d'investissement en recherche et développement des entreprises régionales<sup>2</sup>, et d'un nombre d'équivalent temps plein de salariés affectés à des missions de R&D de 2147 personnes nous plaçant, en 2009, au 12<sup>ème</sup> rang des régions françaises.

---

### I.2.1 FAIRE EMERGER DES COMMUNAUTES DE PROJET

---

#### **Objectifs :**

Malgré de nettes évolutions, les interactions entre acteurs économiques et monde académique manquent encore d'intensité et de fluidité. Les politiques publiques visant à soutenir des projets de partenariats public/privé sont assez nombreuses, mais elles favorisent les communautés existantes et installées et non pas l'émergence. Or, les freins à l'émergence de telles communautés sont encore considérables du fait d'une forte méconnaissance mutuelle et de la faible incitation à susciter ces « rencontres improbables », meilleures sources d'innovation et de projets, mêlant chercheurs et entreprises.

Il s'agit donc de multiplier les espaces ou occasions d'émergence de projets entre entrepreneurs et scientifiques, autour de centres d'intérêt communs et ainsi favoriser la création de projets porteurs d'activités innovantes et de R&D. Cette dynamique doit également permettre aux communautés ainsi identifiées, de préparer dans les meilleures conditions les projets pouvant émarger aux appels à projets nationaux et européens (FUI, laboratoires communs, etc.) et de lever plus efficacement le financement aval nécessaire à la pérennité des partenariats chercheurs – entreprises.

#### **Modalités d'intervention :**

- Lancer un appel à projet sur de nouvelles thématiques de niches (plutôt aux croisées des différents domaines stratégiques métropolitains) et/ou à fort potentiel d'innovation et de transfert de technologies (soutien à 2 ou 3 projets par an) visant à :
  - identifier les projets en émergence,
  - les soutenir « à façon », de leur structuration au dépôt d'une candidature à un appel à projet régional, national ou européen, et ainsi lever des financements de mise en œuvre.
- Revisiter les conventions d'objectifs de la MEL avec ses principaux partenaires (en particulier agences de développement thématiques et pôles de compétitivité) pour intégrer dans leurs objectifs l'émergence de nouvelles communautés public-privé de projet et leur accompagnement.
- Travailler en lien avec la SATT Nord pour identifier de nouvelles thématiques de recherche et de partenariats laboratoires/entreprises, potentiellement porteuses de valorisation économique.

Les appels à projets couvriront autant le champ de l'innovation technologique que celle de l'innovation sociale.

---

### I.2.2 ATTIRER DES CHAIRES INDUSTRIELLES

---

#### **Objectifs :**

Les chaires industrielles sont des outils de rapprochement de l'entreprise et du monde académique. Elles impliquent une collaboration pérenne entre un établissement de recherche et des entreprises

---

<sup>2</sup> Le montant de Dépense Intérieure Recherche et Développement des Entreprises (DIRDE) était en 2009 de 387,5M€ soit moins de 1,5% de la DIRDE nationale nous plaçant au 15<sup>ème</sup> rang national.

dans un domaine hautement stratégique pour les parties concernées. Elles engagent un laboratoire et une entreprise dans un projet commun souvent exploratoire et intégrant une dimension de formation et de partage de compétences. Pour le laboratoire, elles contribuent à mobiliser des financements privés sur ses projets, pour l'entreprise à renforcer son potentiel de R&D. Elles contribuent également à une acculturation réciproque.

Les chaires industrielles se traduisent la plupart du temps par le recrutement d'un chercheur de haut niveau et/ou l'organisation d'une équipe mixte en charge du développement du projet co-construit avec l'industriel.

Au-delà du développement du projet, la chaire permet aussi de structurer un partenariat plus pérenne pouvant donner lieu à la constitution d'un laboratoire commun.

### **Modalités d'intervention :**

Impliquer les industriels du territoire dans des partenariats durables avec les laboratoires de recherche de la métropole pour monter ensemble des chaires industrielles autour d'un chercheur reconnu au niveau mondial recruté pour structurer un domaine autour d'équipes s'impliquant à la fois dans des recherches fondamentales et appliquées de très haut niveau, en partenariat étroit avec les industriels.

Lancement d'un appel à projets ouvert en direction des laboratoires et des écosystèmes qui se feront le relais auprès de leurs entreprises. L'aide apportée contribuera au financement des salaires environnés de l'équipe constituée dans une construction budgétaire tripartite collectivités – entreprise - établissement. La participation plafonnée et limitée à 36 mois de la Métropole portera sur les salaires environnés des personnels recrutés spécifiquement (le chercheur senior, doctorants et post-doctorants, personnels d'accompagnement).

Les critères d'attribution porteront sur :

- L'intérêt et la stratégie des deux parties pour le développement de la chaire ;
- L'articulation avec les domaines d'activité ou les champs de compétence de la MEL ;
- L'établissement d'une convention partenariale donnant à voir : les engagements des parties (financiers et en mises à disposition), le plan de charge du chercheur senior si la chaire est adossée à un tel recrutement, les perspectives de valorisation du projet et de pérennisation du partenariat ;
- La domiciliation du laboratoire et de l'entreprise sur le territoire métropolitain.

---

### I.2.3 DEVELOPPER ET METTRE EN LISIBILITE L'OFFRE TECHNOLOGIQUE

---

Dans le cadre du CPER 2015-2020, la MEL soutient l'émergence ou le développement de l'offre technologique de son territoire. Ainsi elle accompagne d'ores et déjà le développement de l'IRILL (Institut de recherche sur le logiciel libre, plateforme de services aux entreprises souhaitant développer des projets de R&D en lien avec les activités de l'Inria sur Lille – InriaTech) et de la plateforme régionale de transfert de technologies (PRTT) du CEATech dont les vocations sont de contribuer à l'augmentation de la maîtrise technologique des entreprises.

L'intervention de la MEL portera sur des actions contribuant à améliorer l'accessibilité pour les PME des plateformes existantes au sein des universités ou aux centres de ressources technologiques sur des études de faisabilité pour la constitution de nouvelles offres au regard des besoins technologiques ou d'expertises exprimés par les entreprises, ainsi qu'une aide au démarrage la première année, en complément du FEDER mobilisable.

Les modalités d'intervention seront précisées au dernier trimestre 2016 en lien étroit avec la Région et l'Etat.

---

### I.2.4 FAVORISER LES ECHANGES ENTRE CHERCHEURS, ENTREPRENEURS ET DECIDEURS PUBLICS AU BENEFICE DES LIENS RECHERCHE/ECONOMIE LOCALE ET DU DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

---

#### **Objectifs :**

Faire émerger une meilleure connivence entre les décideurs publics, les acteurs du monde économique et académique. Assurer une meilleure connaissance et compréhension mutuelle des acteurs du développement économique, de l'innovation, de la recherche et des acteurs institutionnels.

#### **Modalités d'intervention :**

Dans le cadre des missions conduites dans le cadre de la stratégie métropolitaine de prospection à l'international, intégrer dans le programme des visites des temps d'échange sur sites de R&D, au regard des enjeux de la mission, entre chercheurs, entrepreneurs et élus. Opération pouvant s'appuyer sur les agences de développement thématiques, les pôles de compétitivité, Lille's Agency et Nord France Invest.

---

### I.3 RECONNAITRE ET PROMOUVOIR LA RICHESSE DU FAIT UNIVERSITAIRE METROPOLITAIN - **OBJECTIF 3**

---

Au-delà des interventions en faveur de la recherche elle-même, la MEL souhaite promouvoir le fait universitaire métropolitain afin d'accroître son rayonnement et de mieux faire (re)connaître son importance auprès des habitants.

En effet, pour une métropole, investir dans l'éducation et l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation est un facteur majeur de développement économique mais aussi social et culturel. La présence d'un pôle universitaire fort et rayonnant doit être d'avantage valorisée tant en interne qu'à l'externe et permettre de dégager un sentiment de fierté et d'identification.

Ainsi, la reconnaissance de la présence académique, son rayonnement et son attractivité passent par trois types de leviers :

- la visibilité à l'international de l'excellence scientifique,
- le lobbying et la mise en visibilité de la force du territoire au plan national,
- la promotion auprès des habitants de la métropole.

---

#### I.3.1 RENDRE PLUS VISIBLE LA RECHERCHE SUR LE TERRITOIRE METROPOLITAIN

---

La promotion de l'excellence universitaire métropolitaine se déclinera dans un double objectif :

- la visibilité internationale de la recherche de la métropole ;
  - la vulgarisation scientifique pour une meilleure compréhension des habitants.
-

**PARTICIPER A LA PROMOTION A L'INTERNATIONAL DE NOTRE OFFRE DE FORMATION ET DE RECHERCHE**

---

**Objectifs :**

Intégrer, dans le cadre de la stratégie attractivité et marketing territorial, la promotion de l'offre de formation et de recherche du territoire, facteur majeur d'attractivité.

**Modalités d'intervention :**

Préciser les déterminants de l'attractivité de notre territoire par le vecteur de la formation et de la recherche et développer les outils nécessaires à la diffusion d'un plan de communication dédié.

Inciter, en lien avec Campus France, les universités à participer aux grands évènements internationaux de promotion.

S'appuyer sur cette dynamique dans le cadre des missions conduites dans le cadre de la stratégie métropolitaine de prospection à l'international.

**ATTIRER SUR LE TERRITOIRE DES MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES D'ENVERGURE MONDIALE**

---

**Objectifs :**

Faciliter la tenue d'évènements scientifiques de rayonnement international pour conforter l'attractivité scientifique et économique de la MEL et la positionner au même plan que les grandes métropoles françaises et européennes. Augmenter le nombre de conférences à visibilité internationale organisées sur la métropole.

Accompagner les colloques qui trouveraient un intérêt au titre des compétences métropolitaines avec comme condition pour leur recevabilité qu'ils mobilisent les directions métiers. Cette démarche s'inscrit dans une logique de recentrage des aides aux colloques.

**Modalités d'intervention :**

Développer une démarche de promotion de la métropole comme site d'accueil d'évènements scientifiques, par du marketing et du lobbying :

- Mobiliser l'office du tourisme de Lille au titre de sa mission portant sur l'accueil de congrès d'affaires pour développer dans ses missions l'accueil de colloques, de congrès d'envergure internationale ;
- Diffuser l'offre d'accompagnement déjà existante en la matière auprès des établissements d'enseignement supérieur.

**COMMUNIQUER AUPRES DES HABITANTS AUTOUR DES GRANDS EVENEMENTS SCIENTIFIQUES**

---

**Objectifs :**

Participer à la diffusion des résultats de la recherche et à leur appropriation par le grand public. Valoriser les travaux de nos laboratoires et centres de recherche auprès des habitants afin qu'ils en

saisissent mieux les compétences, à travers les sujets de recherche développés en métropole, leurs avancées, leurs réussites.

### **Modalités d'intervention :**

Mobiliser, dans le cadre de partenariats avec les établissements concernés, des étudiants en journalisme, en communication ou en formation doctorale pour qu'ils couvrent 3 à 4 grands évènements scientifiques par an dans une démarche de vulgarisation et de médiation.

Négocier avec un organe de presse local la couverture de ces évènements.

---

### I.3.2 ASSURER LA PARTICIPATION DE LA METROPOLE DANS LES RESEAUX ESR NATIONAUX ET EUROPEENS

---

#### **Objectifs :**

Construire une image dynamique, attractive et positive de la métropole. Promouvoir l'originalité de nos dispositifs ou le caractère innovant de certaines initiatives des universités et établissements de recherche du territoire. Assurer la présence de la MEL et de ses partenaires dans les grands évènements relatifs à l'ESR.

#### **Modalités de mise en œuvre :**

Cet objectif doit mobiliser l'ensemble des acteurs métropolitains de l'ESR dans les instances nationales et européennes. Au sein de la gouvernance du SMESR, seront identifiés les évènements où le territoire pourrait être valorisé et les modalités opérationnelles à envisager (représentation, proposition aux organisateurs de sujets valorisant les initiatives ou réussites du territoire).

La MEL, pour sa part, s'impliquera davantage dans les travaux des instances nationales, notamment ceux développés dans le cadre de l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF) et de France urbaine. Elle intensifiera notamment sa présence dans les grands évènements nationaux et européens relatifs à l'ESR.

## II. AMBITION 2 - FAVORISER LA REUSSITE ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE DE TOUS LES ETUDIANTS

---

Selon de nombreuses études, notamment de l'observatoire de la vie étudiante<sup>3</sup>, les conditions de vie et l'origine sociale des étudiants jouent un rôle important dans leur réussite. Ainsi l'impact de l'orientation, du logement, des transports, de l'alimentation et de l'accès à une vie sociale, culturelle et sportive riche est un facteur de réussite dans l'enseignement supérieur.

Plusieurs acteurs publics agissent sur l'une ou l'autre de ces dimensions, sans toujours être clairement identifié. Ainsi le CROUS est en compétence sur le logement et la restauration, la Région sur l'orientation, les universités sur la santé des étudiants. La MEL ciblera en priorité des actions mobilisant les compétences qu'elle exerce (mobilité, transport, aménagement, habitat, développement économique et emploi, citoyenneté, politique de la Ville,...) et au regard des conclusions de la concertation faite auprès des étudiants pour l'élaboration du schéma.

Elle souhaite définir et conduire ses actions en faveur de la vie étudiante, avec les principaux intéressés, en créant des communautés de projets dédiées et en s'appuyant notamment sur les réseaux sociaux étudiants. Ces actions seront également conduites en cohérence avec le Schéma Directeur de la Vie Étudiante de la ComUE et dans un partenariat avec les acteurs métropolitains et régionaux concernés.

La MEL s'attachera, avec ses partenaires, à structurer la visibilité des offres de services pour en assurer leur accessibilité.

### II.1 PROMOUVOIR ET ADAPTER LES SERVICES DU TERRITOIRE AUX BESOINS DES ETUDIANTS - OBJECTIF 4 -

---

#### II.1.1 INFORMER MIEUX POUR GAGNER EN ATTRACTIVITE

---

Les informations et services dont les étudiants ont besoin existent bien souvent, notamment sur le net. Pour autant, les étudiants se sentent souvent mal informés et méconnaissent les outils créés à leur intention. Force est de constater que les modalités de diffusion ne correspondent plus, tout simplement, à leurs pratiques et attentes. Lorsqu'ils sont interrogés<sup>4</sup> les étudiants demandent souvent à ce que cette information vienne mieux à eux, à travers notamment les réseaux sociaux étudiants et des sessions d'information *in vivo* au sein des campus.

Aussi, il s'agit avant tout d'identifier le(s) meilleur(s) moyen(s) d'informer le plus largement possible les étudiants sur l'ensemble des services mis à leur disposition en métropole et par là même, de rendre visible l'engagement de la MEL en leur faveur. En présentant de façon plus structurée mais aussi plus dynamique cette offre de service territoriale, la MEL souhaite également contribuer à son attractivité auprès des étudiants arrivant sur le territoire.

En lien notamment avec les universités, les écoles, le CROUS et le CRIJ (Centre Régional d'Information Jeunesse), il s'agira donc d'étudier l'opportunité d'un portail d'information Internet, en interaction avec les réseaux sociaux étudiants en activité sur la métropole, permettant le cas échéant de mettre en relation des étudiants ayant les mêmes centres d'intérêt et/ou les mêmes problématiques.

---

<sup>3</sup> Pour plus de détails voir : <http://www.ove-national.education.fr/enquete/methodologie>

<sup>4</sup> Cf. Concertation étudiante menée du 13 janvier au 18 mars 2016 par la MEL dans le cadre des travaux du SMESR.

Par ailleurs, la MEL entend mieux faire connaître et faciliter l'accès aux principaux lieux culturels, sportifs et de loisirs, à travers la création d'un « Pass étudiants ».

### STRUCTURER ET RENDRE VISIBLE L'OFFRE DE SERVICES A L'ETUDIANT

---

#### **Objectifs :**

Dans le cadre de la création de l'Université de Lille notamment, des réflexions sont engagées sur l'implantation de lieux d'information et d'animation à destination des étudiants au sein des campus, en lien avec les « Maisons de l'étudiant » existantes ou en projet.

En complémentarité et pour répondre aux attentes des étudiants exprimées dans le cadre de la concertation, la MEL engagera une réflexion sur la faisabilité d'un outil connectant l'ensemble des sources d'information du territoire inhérentes aux formalités liées à la scolarité, aux démarches administratives, à la vie sociale et culturelle de l'étudiant.

Cette action et ses objectifs opérationnels seront affinés avec l'une des communautés de projet étudiante.

#### **Modalités d'intervention :**

Création d'une communauté de projet composée d'étudiants mais aussi des acteurs de l'information étudiante sur le territoire (CROUS, CRIJ, ComUE et universités). Identification dans le cadre d'hackathons dédiés des formes les plus appropriées de cet outil d'information (application mobile, portail internet,...). La mise en place d'une communication dédiée permettra à la fois l'appropriation de l'outil et sa mise à jour.

### CREER UN « PASS ETUDIANT »

---

#### **Objectifs :**

Faire connaître, valoriser et faciliter l'accès aux principaux lieux culturels, sportifs et de loisirs de la métropole, en premier lieu ceux en gestion métropolitaine, à travers la création d'un « pass étudiant ».

#### **Modalités d'intervention :**

Créer en lien avec les partenaires académiques, un pass pour les étudiants de la métropole intégrant la C'art et élargir l'offre existante par des réductions au sein des institutions culturelles (opéras, théâtre, cinéma d'art et essais, spectacles, ...).

En parallèle, animer via des ateliers de découverte et d'initiation, les réseaux étudiants mobilisés sur la dynamique culturelle métropolitaine.

Ce Pass pourra être intégré dans le cadre d'U-city à la carte Pass Pass, à la carte métropolitaine voire, à terme, à la carte étudiante de la ComUE.

Cette action sera menée en partenariat avec la direction culture et la direction des sports de la MEL.

Pour une meilleure communication et animation du dispositif, les partenariats avec des opérateurs développant des outils spécifiques d'information et de médiation étudiante seront étudiés.



### II.1.2 AMELIORER LES CONDITIONS DE LOGEMENT DES ETUDIANTS

---

Les conditions de logement des étudiants (localisation, type de logement, coûts) sont l'un des facteurs de la réussite des études. De ce fait, l'accessibilité financière de l'offre de logement est primordiale pour permettre aux étudiants, notamment boursiers, d'habiter à proximité de leur lieu d'étude. En effet, au plan national, 32 % des étudiants habitent encore chez leurs parents. En région, ce chiffre s'élève à 37%. Parmi eux une part significative n'a pas la possibilité financière de dé-cohabiter, malgré des distances domicile / lieu d'études parfois importantes. Sur la métropole lilloise, le taux de décohabitation, 56,5%, est plus important que sur le reste de la région.

Sur la métropole, faute d'une offre publique suffisante, 30 000 étudiants se logent dans le parc locatif privé, dont les niveaux de loyer sont parmi les plus élevés de France (hors Ile de France). Ils représentent même la moitié des locataires du parc privé de la ville de Lille, majoritairement dans des petits logements (parfois suite à une division du logement par son propriétaire) ou, de manière de plus en plus fréquente, en colocation.

Si le CROUS de Lille gère un des parcs parmi les plus conséquents au plan national, la part de logements proposés aux étudiants de la région est insuffisante. Ainsi, il propose 22 logements pour 100 boursiers alors que le taux national se situe aux alentours de 30 logements pour 100 boursiers. Sur la métropole lilloise, le taux de tension des logements est plus important que sur d'autres sites de la région (ex : taux de tension des logements à la rentrée 2015 à Lille : 8).

L'offre sociale du CROUS représente 7671 places, sur la métropole, mais plusieurs résidences nécessitent une réhabilitation.

Enfin, les besoins des étudiants en matière de logement ont profondément évolué, sous l'effet notamment du passage au LMD et de l'intensification des pratiques de stage, rendant nécessaire de mieux intégrer les hébergements de courtes durées et d'anticiper l'évolutivité possible des logements afin de mieux répondre à la demande étudiante.

### ORGANISER UNE GOUVERNANCE METROPOLITAINE AUTOUR DU LOGEMENT DES ETUDIANTS

---

La question du logement étudiant s'inscrit dans un partenariat élargi associant l'État, la Région, le CROUS, les universités, la MEL et les communes, ainsi que les bailleurs sociaux.

Un plan de développement de logements à destination des étudiants boursiers a été prévu en 2010 par le plan campus, avec la construction de 1700 logements neufs. Dans ce contexte, la MEL s'est engagée financièrement pour soutenir la production de 1000 logements sociaux. Six résidences nouvelles, représentant 978 logements, ont ainsi été accompagnées depuis 2012.

Au-delà du développement de l'offre, l'amélioration des résidences existantes constituait un deuxième axe du plan campus, bien engagé par le CROUS.

#### **Objectifs :**

Il s'agit aujourd'hui de redéfinir les besoins d'intervention en réhabilitation et en développement, partant de l'actualisation de l'état des lieux des logements étudiants dans la métropole et d'un diagnostic partagé entre les acteurs. Ce diagnostic prendra en compte l'évolution des pratiques et attentes des étudiants (séjours courts, colocation, conception des logements, évolutivité, espaces partagés...). Sa réalisation a été confiée à l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole. A terme la création d'un observatoire du logement étudiant est envisagée.

Parallèlement, en accord avec le projet de SCOT arrêté par le conseil métropolitain le 1<sup>er</sup> avril 2016, définissant une ambition de construction de 130 000 logements supplémentaires en 20 ans, et en tenant compte du nombre d'étudiants boursiers dont la part est estimée à 33% (parmi une population estudiantine représentant 10% de la population métropolitaine), l'accès au logement des étudiants sera amélioré afin de pouvoir offrir un accès à des logements locatifs de qualité, à des prix modérés et accessibles au plus grand nombre.

Avec actuellement 7671 places disponibles, l'objectif serait de doubler le nombre de logements étudiant de qualité à l'horizon de 2025.

Cette offre de logement devra privilégier une implantation intégrée dans le tissu urbain et à proximité des services et axes structurants de transport. Des réflexions sur l'occupation estivale de cette offre renouvelée et intégrée pourront permettre de mieux utiliser tous au long de l'année.

La MEL s'engage à mobiliser l'ensemble des parties prenantes pour atteindre cet objectif et proposera la tenue d'assises du logement étudiant dès le premier semestre 2017.

### **Modalité d'intervention :**

La MEL proposera à ses partenaires la mise en place d'une gouvernance partagée entre l'Etat (Ministère / CROUS), la Région, les universités et les villes dont elle serait partie prenante. Cette gouvernance visera une construction partenariale des objectifs en termes de logements étudiants.

Cette gouvernance pourra être assurée dans le cadre d'un co-pilotage Etat, Région MEL. Son rôle sera de piloter l'élaboration, à partir de l'analyse de l'offre et des besoins, d'un plan d'actions territorialisé prolongeant le plan campus et formalisant les interventions respectives des parties prenantes. Cette analyse devra intégrer des préconisations sur la nature de l'offre à développer pour s'adapter à la diversité des attentes et modes de vie des étudiants, ainsi que la mise à jour régulière des données métropolitaines sur le logement étudiant.

### ENCOURAGER L'INNOVATION POUR ADAPTER L'OFFRE DE LOGEMENTS AUX EVOLUTIONS DES COMPORTEMENTS

---

### **Objectifs :**

A travers cette action, un des objectifs sera de diversifier l'offre de logements étudiants à loyers modérés, en répondant à d'autres problématiques sociétales (mixité sociale des résidences, vieillissement des populations et isolement des personnes âgées, etc). Ainsi la MEL entend favoriser l'expérimentation et l'innovation sociale dans l'offre de logement et la valoriser.

En effet, le marché du logement étudiant est en pleine mutation du fait de plusieurs phénomènes structurels. Au-delà de l'augmentation constante du nombre d'étudiants et des contraintes déjà évoquées, le vieillissement de la population et l'isolement d'un nombre croissant de personnes, sont autant de problématiques qui ouvrent le champ à l'expérimentation. C'est ainsi qu'ont émergé par exemple les offres de logements intergénérationnels ou les Colocations A Projets Solidaires (KAPS), co-portés par l'AFEV et certaines villes de la métropole (Lille et Roubaix).

### **Modalités d'intervention :**

La MEL lance chaque année un appel à projets à destination des associations du territoire dont les actions s'inscrivent dans les grands axes de la politique locale de l'habitat. Cet appel à projet, piloté par la direction de l'habitat, est ouvert aux acteurs associatifs portant des projets innovants (intergénérationnel, colocations ouvertes sur la vie locale, etc...). Il intègrera un volet spécifique dédié au logement étudiant.

**SOUTENIR LES INITIATIVES VISANT A RENDRE PLUS VISIBLE ET ACCESSIBLE L'OFFRE DE LOGEMENT ETUDIANTS**

---

**Objectifs :**

Le marché locatif privé constitue la première réponse pour le logement des étudiants (disponibilité, flexibilité, diffusion territoriale, etc.). Dans le cadre de la concertation menée par la MEL de janvier à mars 2016, les étudiants expriment l'intérêt de développer ou d'améliorer les plateformes d'offre de logements, en intégrant notamment les informations sur les disponibilités effectives des logements, leur qualité, leurs rapports locatifs et les conditions de bail.

**Modalités d'intervention :**

Le secteur privé se mobilise pour développer des plateformes de référencement des logements. Dans ce contexte, il est proposé d'organiser une analyse critique de l'existant en mobilisant une communauté étudiante. Au regard de cette analyse, il s'agira de mesurer la nécessité de développer un outil supplémentaire ou d'amener une évolution des offres du secteur privé.

Des actions en conséquence seront alors définies avec les étudiants.

**II.2 FAVORISER LA REUSSITE ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES ETUDIANTS – OBJECTIF 5**

---

La réussite des étudiants est en partie liée à la bonne préparation de leur entrée et leur orientation dans l'enseignement supérieur : compréhension du système, contenu et organisation des formations, débouchés professionnels,... Dans ce domaine il existe de véritables inégalités entre les jeunes, bénéficiant d'un cadre familial et d'un réseau qui les accompagne dans ce processus et les autres.

Ces inégalités existent aussi dans le cadre de la recherche de stages et d'emploi et dans la préparation aux entretiens pour lesquels l'adossement à un « réseau » est un élément facilitant voire déterminant.

Les objectifs poursuivis sont donc de deux ordres : outiller et accompagner les jeunes dans leur processus d'orientation et d'insertion professionnelle.

La MEL n'est pas chef de file dans ce domaine. Elle appréhendera la mise en œuvre de ces actions dans le cadre d'expérimentations dont la définition et le déploiement nécessitera la mobilisation de ses partenaires.

**II.2.1 OUTILLER ET ACCOMPAGNER LES JEUNES DANS LEURS DEMARCHES D'ORIENTATION**

---

De nombreux dispositifs existent pour aider les jeunes à mieux s'orienter dès le lycée (journée d'intégration, portes ouvertes, voire même MOOCs ou plateformes internet...). Pour autant l'orientation pré-bac reste un sujet difficile et l'échec en fin de première année reste fréquent, notamment dans les jeunes issus de milieux sociaux défavorisés, plus particulièrement dans les territoires en géographie prioritaire de la Politique de la ville.

A ce titre, la MEL souhaite, avec les partenaires compétents (État/rectorat, Région et universités notamment), expérimenter et adapter les dispositifs au contexte métropolitain.

### OUTILLER LES JEUNES AFIN DE FACILITER LEUR ORIENTATION

---

#### **Objectifs :**

Mieux éclairer les choix de formation des lycéens, les informer sur la diversité de l'offre de formation et aider les jeunes et leurs parents à mieux décrypter l'offre et le « système enseignement supérieur » au moment où ils choisissent leur formation.

#### **Modalités d'intervention :**

Adapter en partenariat avec le rectorat et ses opérateurs, la Région et les partenaires de l'orientation, les documents et les démarches de sensibilisation au regard de la réalité socio-économique du territoire utilisés et mis en place dans le cadre des actions d'orientation et de préparation des visites de salons. Les documents présenteraient notamment les formations en résonance avec les secteurs économiques de la métropole en demande, les points d'alerte à avoir sur ces différents types de formation (accréditées ou pas par exemple), les questions à poser,...

Dans un premier temps la démarche sera expérimentée sur deux zones géographiques à préciser en lien avec le rectorat et sur la base du volontariat des communes pouvant être associées.

### EXPERIMENTER DE NOUVELLES FORMES D'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES SUR LES TERRITOIRES POLITIQUE DE LA VILLE

---

#### **Objectifs :**

Augmenter le nombre de jeunes des quartiers en Politique de la Ville réussissant des études longues, voire réputées inaccessibles pour eux et réduire l'échec dans le supérieur.

**Modalités d'intervention :** Accompagner des expérimentations émergentes qui permettraient, sur un territoire circonscrit et relevant de la Politique de la Ville, d'intensifier et étendre certaines mesures d'accompagnement de jeunes pour une meilleure réussite de leurs parcours dans l'enseignement supérieur (par exemple tutorat pour APB<sup>5</sup>, multiplication des journées d'intégration, systématisation des tests d'orientation, élargir les Programme d'Études Intégrées (PEI)<sup>6</sup> à d'autres formations, mentorat).

Ces expérimentations donneront lieu à un suivi longitudinal conduit en partenariat avec des laboratoires de recherche et le Rectorat et permettront d'accroître les connaissances sur les déterminants de la réussite et des ruptures dans les parcours.

### IDENTIFIER ET ACCOMPAGNER L'EMERGENCE DE NOUVELLES FORMATIONS SPECIALISEES

---

#### **Objectifs :**

A l'instar des Mastères spécialisés mis en place sur des sujets spécifiques comme Créacity, l'objectif est de mettre en perspective deux à trois nouvelles formations qui accompagnent la structuration de nos Domaines d'Activité Stratégiques, ou des projets structurants du PMDE. Ces formations auraient pour objectif de permettre une qualification professionnelle de niveau 1 sur des secteurs à forte croissance.

#### **Modalités d'intervention :**

---

<sup>5</sup> APB = Admission post bac des lycéens constituant le système de gestion national des choix d'une formation supérieure.

<sup>6</sup> PEI = Programme de démocratisation de l'accès à l'une des 7 écoles du réseau Sciences Po créé en 2007.

En lien avec les opérateurs et les agences de développement, travailler sur une cible de formation, l'inscrire dans les contrats d'objectifs signés avec nos opérateurs, participer au financement de l'ingénierie nécessaire à leur mise en place et se positionner, en tant que collectivité, comme site d'accueil des stagiaires.

---

### II.2.2 FACILITER L'ACCES AU PREMIER EMPLOI

---

La MEL souhaite aider à l'insertion professionnelle des jeunes formés sur son territoire et contribuer à un meilleur référencement des offres des entreprises sur la métropole en direction des étudiants et, ce notamment, afin de limiter le départ des étudiants à la fin de leur cursus.

Deux vecteurs sont envisagés : l'appui à la recherche des stages et le coaching d'étudiants dans l'élaboration de leur CV et de la préparation de leurs entretiens. A travers ces vecteurs, il s'agit aussi d'aider des jeunes à se constituer un réseau professionnel.

#### ORGANISER DES SESSIONS DE COACHING CV/ENTRETIENS PROFESSIONNELS POUR PROFESSIONNALISER LA RECHERCHE D'EMPLOI DES ETUDIANTS

---

##### **Objectifs :**

De plus en plus de formations prévoient des modules spécifiques, certains jeunes restent néanmoins assez mal préparés à une recherche d'emploi efficace et sont assez mal outillés (CV peu attractifs, mauvaises préparations aux entretiens,...). La MEL, tant dans sa fonction d'employeur que dans sa capacité de mobiliser des réseaux professionnels et au titre de sa politique de responsabilité sociale, RS'MEL, se donne comme objectif de contribuer à la préparation des jeunes à leurs entretiens de recrutement.

##### **Modalités d'intervention :**

Mobiliser, sur la base du volontariat, des agents de la MEL et des entreprises partenaires pour participer à des demi-journées à destination des étudiants pour faire la relecture de leur CV et contribuer à des simulations d'entretiens. Quatre sessions annuelles pourraient être organisées, deux liées à la vie institutionnelle de la MEL et deux greffées à des évènements ou des salons.

Une de ces sessions pourrait donner lieu à une expérimentation avec les formations universitaires de langues étrangères pour des entretiens en anglais et en néerlandais.

#### FACILITER LA RECHERCHE DE STAGE SUR LA METROPOLE

---

De nombreux étudiants rencontrent des difficultés à identifier les entreprises susceptibles de les recevoir pour un stage. En contrepartie, pour quelques entreprises qui reçoivent des candidatures en nombre pléthorique, d'autres, nombreuses, rencontrent des difficultés dans leurs recrutements de stagiaires ou de jeunes diplômés.

##### **Objectifs :**

Faciliter la mise en relation entre étudiants et entreprises et améliorer l'accès aux stages.  
Permettre aux entreprises du territoire de mieux connaître l'offre de formations métropolitaines.

##### **Modalités d'intervention :**

La MEL se fera le relais des stages et job-datings organisés par les acteurs du territoire (CCI entreprises et cités, et réseaux de l'insertion professionnelle type réseau Alliance, FACE, Nos Quartiers ont du Talent,...). Elle s'efforcera de faciliter la mise en relation avec ses partenaires de l'insertion professionnelle et de permettre une plus grande cohérence et une meilleure visibilité des évènements

déjà organisés. Dans certaines filières où l'insertion professionnelle est plus problématique elle pourra proposer, avec ses partenaires, l'organisation conjointe d'évènements spécifiques.

Par ailleurs, afin de développer l'accès au stage sans discrimination, la MEL portera une démarche d'expérimentation autour du CV anonyme.

### ORGANISER DES STAGE DATING AVEC LES ENTREPRISES METROPOLITAINES PRESENTES A L'ETANGER

---

#### **Objectifs :**

Faciliter l'insertion professionnelle des jeunes et leur mobilité à l'internationale par une offre de stages plus dynamique. En parallèle, mieux informer sur les possibilités d'obtention d'aides à la mobilité dans le cadre d'un stage.

#### **Modalité d'intervention :**

Organiser deux stage-dating à l'étranger (octobre et janvier/février), pour mettre en relation les jeunes envisageant un stage et des entreprises métropolitaines ayant une représentation ou des sous-traitants à l'étranger. Ces stage-dating pourraient également être l'occasion de valoriser les VIE<sup>7</sup>. Mobiliser le tissu économique en lien avec la CCI internationale, Campus France, Nord Franc Invest, les agences de développement de la métropole.

Dans ce cadre, disposer de stands d'information sur les possibilités de financement de ces mobilités, des modalités de recherche d'un logement et faire témoigner des étudiants en ayant bénéficié.

Dans le cadre des deux actions précédentes une réflexion sera notamment menée avec les partenaires pour assurer une meilleure visibilité et une plus grande efficacité aux plateformes existantes telles que Lilagora, ou la plateforme de recherche de stages de la CCI.

---

### II.2.3 FAVORISER L'INITIATIVE, L'ENTREPRENEURIAT ET L'ENGAGEMENT ETUDIANT

---

Depuis près de 10 ans, l'État met en place des mesures visant à favoriser l'entrepreneuriat des étudiants (Jeunes entreprises innovantes, statut d'étudiant entrepreneur, validation d'Unités d'Enseignement entrepreneuriat ou engagement, appel à projet PEPITE<sup>8</sup>,...). Dans le cadre de sa politique globale de soutien à l'entrepreneuriat et à la création d'activité, la MEL accompagne quant à elle des dispositifs tels que la maison de l'entrepreneuriat, PEPITE et sa déclinaison en Hubhouses au sein des établissements et Enactus.

La volonté aujourd'hui est de mieux coordonner les initiatives développées sur la métropole en vue de construire des parcours d'entrepreneuriat décloisonnant les approches pratiquées jusqu'alors. Cette volonté rejoint les enjeux de la « Fabrique à entreprendre », projet accélérateur du PMDE.

#### **Objectifs :**

Inciter un nombre croissant de jeunes à entreprendre et innover, par la mobilisation de l'ensemble des acteurs intervenant en faveur de l'entrepreneuriat étudiant. Accroître la performance des différents dispositifs par la création d'une communauté d'acteurs.

#### **Modalités d'intervention :**

---

<sup>7</sup> VIE : Volontariat International en Entreprise.

<sup>8</sup> PEPITE : Pôle Étudiant pour l'Innovation le Transfert et l'Entrepreneuriat

Renforcer, dans le cadre de la « Fabrique à entreprendre », la coordination des programmes d'incitation et d'aide à l'entrepreneuriat, les mobiliser de manière plus structurée sur la cible étudiante, notamment afin de créer un continuum, de l'idée à la valorisation soit par la création d'entreprises soit par la diversification d'activités économiques existantes, en particulier pour les étudiants des quartiers Politique de la Ville.

Valoriser et démultiplier les initiatives de type hackathon et concours (exemple : concours du meilleur objet connecté lancé -MOC-par le CITC) lancées par nos partenaires et agences de développement et encourager les universités métropolitaines à mobiliser plus massivement leurs étudiants.

Intensifier les démarches en faveur de l'entrepreneuriat sur des enjeux sociaux et sociétaux. Sur ce volet et en appui à l'objectif 7 en référence au chapitre III.4.1, il s'agit également de favoriser l'engagement solidaire étudiant.

### II.3 FAVORISER LA MOBILITE A L'INTERNATIONAL DES ETUDIANTS –OBJECTIF 6

---

La mobilité à l'international des jeunes est significativement plus faible en région –mais aussi dans la Métropole lilloise- qu'au plan national. Ce phénomène est plus marqué dans les milieux sociaux les plus défavorisés du fait de freins financiers importants, mais aussi d'obstacles culturels parmi lesquels la peur de l'échec et à la méconnaissance des autres systèmes éducatifs.

La mobilité des étudiants des universités publiques est par ailleurs plus faible que dans les écoles où l'incitation à partir à l'étranger, dans le cadre d'un stage ou d'un semestre de formation, est plus forte. Or ces expériences présentent une réelle valeur ajoutée pour les jeunes, tant au niveau de leur prise d'autonomie, de leur ouverture au monde que de leur employabilité, en particulier lorsqu'ils choisissent des pays non francophones.

Pour répondre à cet enjeu, au-delà des actions de stage-dating, la MEL accompagnera deux types d'expérimentations de mobilités courtes à destination étudiants de licence.

Enfin, la concertation étudiante fait apparaître une demande d'information plus complète et centralisée sur les dispositifs de mobilité internationale : informations sur les financements possibles selon les types de mobilités, sur les interlocuteurs et les dispositifs. Cette proposition renvoie à l'Ambition 2, Objectif 4 (informer mieux pour gagner en attractivité) et sera traitée dans ce cadre.

#### II.3.1 FAVORISER L'IMPLANTATION D'UNE REPRESENTATION DE CAMPUS FRANCE SUR LA METROPOLE LILLOISE

---

##### **Objectifs :**

Doter le territoire d'un dispositif d'appui à l'accueil d'étudiants et chercheurs étrangers et de promotion des mobilités sortantes.

Densifier et diversifier l'origine des étudiants accueillis dans les établissements d'ESR de la métropole.

Inciter un nombre croissant de jeunes du territoire à engager une mobilité à l'international et améliorer la visibilité des dispositifs existants.

##### **Modalités d'intervention :**

En lien étroit avec les établissements métropolitains de l'ESR, étudier le périmètre et les modalités d'implantation d'une délégation Campus France<sup>9</sup>.

Cinq axes seront privilégiés :

- Mieux suivre et accompagner les boursiers du gouvernement français et des gouvernements étrangers,
- Développer des partenariats ou des programmes conjoints d'appui aux mobilités d'étudiants et de chercheurs,
- Explorer la faisabilité du déploiement d'un réseau d'*alumni* sur la métropole,
- S'appuyer sur l'agence et le réseau Campus France pour améliorer la visibilité et l'attractivité des établissements d'ESR métropolitains,
- Étudier la création d'un observatoire métropolitain des mobilités entrantes et sortantes.

---

### II.3.2 PROPOSER DES MOBILITES DE COURTE DUREE DANS DES GRANDES VILLES UNIVERSITAIRE

---

#### **Objectifs :**

Inciter les jeunes issus des milieux plus modestes à envisager une expérience longue à l'international en leur permettant de découvrir le système universitaire d'un pays non francophone, à travers une première expérience courte à l'étranger.

#### **Modalités d'intervention :**

Contribuer au financement d'un dispositif expérimental mis en place en s'appuyant sur le CROUS et des établissements d'enseignement supérieur pour organiser des voyages d'une à deux semaines dans une université non francophone, en privilégiant l'Europe du Nord-Ouest : immersion dans la vie de campus, rencontre avec des étudiants français sur place dans l'objectif d'un éventuel parrainage pour une mobilité plus longue, découverte du territoire et de sa culture. Assortir ce voyage d'une information sur les différentes possibilités de financement d'une mobilité plus longue. Cette expérimentation donnera lieu à une analyse longitudinale à deux ans pour voir si cette mobilité courte incite réellement à une mobilité plus longue.

---

### II.3.3 ORGANISER DES HACKATHONS INTER-UNIVERSITES (TRANFRONTALIERS OU EN EUROPE)

---

#### **Objectifs :**

Croiser mobilisation des compétences acquises au cours de la formation, émulation par la compétition, et découverte d'une autre culture, non francophone, à travers son système d'enseignement supérieur et faire de ces expériences un déclencheur de mobilités à l'international plus longues.

Valoriser les compétences de jeunes en formation sur le territoire et dans une ville, ailleurs en Europe, et organiser, à partir de questionnements de la MEL, des hackathons constitutifs d'équipes projet mixant l'origine des étudiants.

#### **Modalités d'intervention :**

---

<sup>9</sup> Campus France est l'agence française pour la promotion de l'enseignement supérieur, l'accueil et la mobilité internationale dotée d'un réseau de 200 agences dans le monde.



Dans le cadre du réseau Franco-Néerlandais organiser à titre d'expérimentation un hackathon, appelant la mobilisation d'une université lilloise et une université néerlandaise. Identifier une problématique issue des politiques métropolitaines, sur laquelle les étudiants pourraient travailler. Si cette première expérience s'avère une réussite, l'inscrire dans un partenariat pérenne ouvert à d'autres acteurs et réseaux.

### II.4 VALORISER LA PRESENCE ETUDIANTE SUR LE TERRITOIRE – OBJECTIF 7

---

La présence d'une communauté étudiante contribue à donner une image dynamique d'un territoire et participe à son développement économique, social et culturel. Sur notre métropole force est de constater que cette communauté est peu mise en valeur, qu'elle n'est pas reconnue et ne se reconnaît pas elle-même comme force vive du territoire. Or, avec plus de 100 000 étudiants elle constitue un facteur important d'attractivité, et ce d'autant plus qu'il existe une part importante d'étudiants très actifs sur la métropole.

La MEL en tant que collectivité souhaite valoriser la présence étudiante comme une véritable ressource pour le territoire et favoriser les échanges entre campus afin de renforcer le sentiment d'appartenance à une seule et même communauté à l'échelle de la métropole. Elle souhaite également participer à la promotion internationale de la métropole à travers un accueil de qualité des étudiants étrangers, futurs ambassadeurs de la métropole.

#### II.4.1 VALORISER LES INITIATIVES ET REUSSITES ETUDIANTES (ENTREPRENEURIALES, CITOYENNES, SOLIDAIRES ET ARTISTIQUES, SPORTIVES)

---

##### **Objectif :**

Valoriser les étudiants par une mise en valeur de leurs talents et de leur rôle dans la cité.  
Favoriser l'engagement solidaire des étudiants.

##### **Modalités d'intervention :**

Au titre de l'objectif de valoriser les étudiants par une mise en valeur de leurs talents et de leur rôle dans la cité :

- Recenser avec les partenaires les projets étudiants achevés, distingués par un prix ou une aide.
- Chaque année 3 à 4 thèmes seront mis à l'honneur parmi les domaines suivants : projets culturels, sportifs, solidaires, environnementaux, entrepreneuriaux et innovants. Ces projets feront l'objet d'une communication auprès du grand public par voie de presse et réseaux sociaux. Les habitants seront invités à voter pour le ou les projets qu'ils auront préféré.
- Un partenariat avec des écoles de journalisme et de communication pourra être mis en place.

Au titre de l'objectif visant à favoriser l'engagement solidaire des étudiants.

Depuis 2014, les universités du territoire valorise les engagements associatifs des étudiants à travers la mise en place de Label (le label engagement à Lille<sup>1</sup>), ou de modules (à travers la création d'une unité d'enseignement « vie étudiante » à Lille<sup>3</sup>). La métropole européenne de Lille pourrait s'appuyer sur des initiatives pour encourager et promouvoir l'engagement solidaire étudiant.

Sur cet objectif, l'enjeu est de valoriser les compétences développées par les étudiants dans le cadre de leurs engagements associatifs et solidaires, faire émerger les liens entre la sphère étudiante et la société et promouvoir le bénévolat solidaire entre étudiants.

En termes de modalités d'intervention, il s'agira d'encourager la création d'une plate-forme de l'engagement solidaire étudiant en partenariat avec les universités et différents acteurs associatifs, en particulier ceux conventionnés par les universités (AFEV ou ZupDeCo, par exemple), sur laquelle pourra être promu l'ensemble des initiatives et possibilités d'engagement solidaire (le projet KAPS – Koloc' à projet solidaire, par exemple). Encourager l'ouverture d'une épicerie solidaire sur le campus des universités publiques de la Métropole.

---

### II.4.2 ORGANISER ET PARTICIPER A DES EVENEMENTS FEDERATEURS

---

#### **Objectif :**

Renforcer le sentiment d'appartenance à une seule et même communauté à l'échelle de la métropole.

#### **Modalités d'intervention :**

La MEL participera au développement et à la mise en visibilité d'évènements existants au niveau métropolitain.

Elle favorisera par ailleurs la création d'un nouvel évènement, avec pour ambition de fédérer les étudiants des différents établissements d'enseignement supérieur et de mieux faire connaître à chacun d'entre eux les différents campus de notre territoire. Le périmètre de cet évènement sera précisé en mobilisant les étudiants dans le cadre d'ateliers spécifiques.

---

### II.4.3 MIEUX ORGANISER L'ACCUEIL DES ETUDIANTS ETRANGERS ET EN FAIRE NOS AMBASSADEURS DANS LE MONDE

---

#### **Objectifs :**

Faire des étudiants étrangers accueillis dans des établissements d'ESR métropolitains des ambassadeurs de la métropole lilloise.

#### **Modalités de mise en œuvre :**

Au delà des actions d'accueil d'étudiants étrangers organisées en début d'année universitaire par Nord France Invest et celles du collège doctoral Européen dédiées aux doctorants étrangers, la MEL, avec ses partenaires académiques, pourrait mobiliser Campus France, notamment en vue de l'implantation en métropole lilloise d'une représentation de l'agence.

### **III. AMBITION 3 - FAIRE DE L'UNIVERSITE UN PARTENAIRE DE LA MEL ET UN ACTEUR MAJEUR DE LA VILLE ET TOURNEE VERS L'EUROPE**

---

Avec plus de 3500 chercheurs, dans 78 laboratoires représentant un très large panel de disciplines et environ 130 formations de niveau Master 2, la métropole lilloise est dotée d'une grande richesse académique, de nombreux campus et équipements scientifiques remarquables et offre un large potentiel de partenariats avec la MEL dans un contexte de prise de nouvelles compétences notamment à travers la loi MAPTAM.

La MEL souhaite d'avantage s'appuyer sur ces compétences et systématiser les collaborations avec les acteurs académiques du territoire au travers de stages, de missions de conseil ou d'audit, de thèses, CIFRE ou non, ou bien encore de projets de recherche plus construits, voire même de partenariats dans le cadre de projets européens.

A l'échelle des campus universitaires, la MEL collabore également avec les établissements d'ESR sur des questions foncières, d'aménagement ou des problématiques de mobilité. Aujourd'hui, les réflexions universitaires menées dans le cadre du programme « Université zéro carbone » ouvrent de nouvelles perspectives d'évolution des campus et donc de partenariats, dans lesquels la MEL souhaite être acteur, notamment en matière d'aménagement du territoire, de mixité fonctionnelle, de mutualisation d'équipement, de consommation d'énergie, ou de transformation des campus et des habitudes de leurs usagers.

A travers l'ensemble de ces collaborations avec l'Université, la MEL entend faire reconnaître le territoire au niveau européen comme territoire d'expérimentation, producteur d'innovations technologiques, organisationnelles et sociétales, sur les campus métropolitains et plus largement en métropole.

#### **III.1 INTENSIFIER LE PARTENARIAT MEL - UNIVERSITE ET S'APPUYER SUR LA RECHERCHE POUR REpondre AUX PROBLEMATIQUES DE LA VILLE- OBJECTIF 8**

---

Depuis sa création la MEL peut se prévaloir d'une culture de l'innovation issue de partenariats solides avec les forces académiques de son territoire. Ainsi, le développement du premier métro à utiliser la technologie du véhicule automatique léger (VAL) est le fruit d'une collaboration étroite entre les services de la Communauté Urbaine de Lille et des équipes de recherche de l'Université Lille 1.

Les collaborations avec l'Université existent toujours au sein de la MEL mais ne sont ni structurées ni mises en valeur. Nées du fait de réseaux personnels, de relations préexistantes tissées entre un laboratoire (ou une formation) et un service ou bien encore du fait de liens forts entre certaines formations et leurs anciens étudiants, elles pourraient être beaucoup plus nombreuses. Parallèlement, la prise de nouvelles compétences et l'évolution du cadre législatif lance aux métropoles françaises de nouveaux défis tant techniques qu'organisationnels. Dans ce contexte, la MEL souhaite, chaque fois que cela sera possible, s'appuyer sur les laboratoires et formations métropolitains et développer des partenariats en appui de ses domaines d'intervention (énergie, transports, eau/assainissement, déchets, voirie, culture, etc.) et missions fonctionnelles (juridiques, ressources humaines, etc.).

## Schéma Métropolitain d'Enseignement Supérieur et de Recherche 2015-2020

Elle souhaite également offrir des conditions favorables aux laboratoires pour qu'ils se lancent, sur son territoire, dans des expérimentations à grande échelle.

Au travers de l'objectif 8, l'enjeu est avant tout de faire rencontrer les besoins de recherche exprimés en regard de l'ambition des plans, schémas et stratégies portés par la MEL et l'offre scientifique, technologique et de formation des laboratoires et centres de recherche métropolitains.

Cela concerne toutes les approches de développement sans exclusive et sous réserve de la mobilisation et la disponibilité des lignes budgétaires des politiques concernées.

Cette dynamique est d'ores et déjà amorcée et de nouvelles collaborations ont été lancées depuis 2015. Ainsi la MEL accueille pour la première fois deux doctorants recrutés sur un contrat CIFRE<sup>10</sup> au sein des directions Culture et Énergie dans le cadre des projets métropolitains « Livre et lecture » et « *So MEL So Connected* ». D'autres partenariats se structurent autour, notamment, de recherche action dans le cadre de la compétence assainissement ou de démarches d'évaluation au titre de la Politique de la Ville ou en réponse à l'appel à projets du PIA jeunesse.

Sur le Plan Climat Energie et territoire adopté par la MEL en octobre 2013, en articulation avec la stratégie REV 3 portée par la CCI de Région et le Conseil Régional Haut de France, le SMESR facilitera les échanges et la contribution de la recherche à l'atteinte des objectifs fixés par le plan. En particulier, la démarche encouragera les projets de recherche et de recherche appliquée susceptibles de :

- Etoffer la connaissance des enjeux métropolitains induits par le changement climatique ;
- Explorer les technologies vertes répondant aux besoins du territoire et de ses acteurs en vue de faire émerger de nouvelles filières ;
- Apporter une contribution des sciences sociales à la résilience du territoire et au changement de comportements des acteurs et des habitants.

### Objectifs :

Intensifier le recours par la MEL aux acteurs académiques métropolitains et multiplier les projets de recherche, les études et stages.

Développer des expérimentations et une culture de la valorisation de la recherche dans une relation gagnant-gagnant, en incluant une démarche en direction des SHS et sciences, juridiques, politiques et de gestion.

### Modalités de mise en œuvre :

- Élaborer et mettre à jour un référentiel des laboratoires de recherche métropolitains et de leurs compétences, outil partenarial de mise en visibilité et de diffusion.
- Animer un dispositif opérationnel mettant en phase les besoins identifiés au sein des services de la MEL ou des maîtrises d'ouvrage déléguées type SEM ou SPL (expertise, conseils, recherche, terrain d'expérimentation, etc.) et les compétences existantes au sein des laboratoires.
- Organiser régulièrement des rencontres thématiques entre la MEL et les laboratoires de recherche dans un cadre propice à l'échange et permettant aux académiques de mieux cerner nos problématiques et d'analyser les questions de recherche sous-jacentes.
- Valoriser en interne comme en externe les partenariats engagés.

---

<sup>10</sup> CIFRE : Convention Industrielle de Formation par la Recherche - subventionne toute entreprise de droit français qui embauche un doctorant (thèse de trois ans) pour le placer au cœur d'une collaboration de recherche avec un laboratoire public. Les CIFRE sont financées par le ministère de l'ESR et mise en œuvre par l'ANRT (Association Nationale de la Recherche et de la Technologie).

### III.2 TRANSFORMER LES CAMPUS EN VRAIS QUARTIERS EN TRANSITION ENERGETIQUE ET SOCIETALE – OBJECTIF 9

---

La dynamique induite par le Plan Campus, à laquelle la MEL a largement contribué dans le cadre de la construction de logements étudiants ou d'infrastructures modernes pour accueillir les laboratoires, a profondément modifié les campus en les modernisant et diversifiant leurs fonctions.

Sous l'impulsion de la Troisième Révolution Industrielle, les établissements d'ESR métropolitains se sont par ailleurs engagés dans la dynamique régionale « Université zéro carbone » avec pour ambition de faire de leurs campus des lieux démonstrateurs de la transition énergétique, écologique et sociale, allant ainsi bien au-delà des réaménagements nécessaires à l'usage des campus (voierie, signalétique, plan de déplacement...). Parmi les projets : PACTE (Penser, Agir, Construire pour la Transition Écologique) sur le campus de Lille 1, LiVE Tree (Lille Vauban en Transition Énergétique, Écologique et Économique) sur le campus Vauban de l'Université catholique de Lille, la réhabilitation du complexe sportif José Savoye (Université de Lille Droit et santé) pensée autour du développement des pratiques sportives et des mobilités douces, etc.

Partageant ces enjeux, et comme elle a pu déjà le faire dans le cadre de l'aménagement de l'îlot Gare de Roubaix, la MEL entend poursuivre son rôle d'aménageur, intégrer les campus universitaires dans ses stratégies urbaines de planification et d'aménagement. Dans ce cadre, elle souhaite réfléchir avec ses partenaires universitaires à la diversification des campus et la dévolution éventuelle du foncier pour en assurer une meilleure intégration dans la Ville.

Aux côtés des universités, la MEL souhaite également être actrice des démarches d'expérimentation et de démonstration grande échelle, dès lors qu'elles rencontrent les compétences métropolitaines, recherchant ainsi à faire le lien entre politiques d'aménagement, de mobilité, ou encore de distribution d'eau et d'énergie et politiques de recherche et de formation.

Enfin, la MEL souhaite mener avec les universités des expérimentations afin de répondre aux évolutions des pratiques et des comportements, en particulier en matière de rythme vie personnelle / vie professionnelle ou étudiante, afin d'améliorer la qualité de vie des habitants et usagers sur site ou d'optimiser l'usage de certains équipements « sous exploités » en raison des « temps » ou des contraintes de l'Université.

Jusqu'alors, la MEL est sollicitée régulièrement, pour ses compétences techniques en matière d'aménagement et de voierie, de production et distribution d'eau et d'énergie, comme autorité organisatrice de transport (AOT), etc. mais sans partage d'une vision globale et structurée de l'évolution des campus. Dans le cadre du SMESR 2015 – 2020, c'est un des partenariats structurants que la MEL entend progressivement construire avec les universités.

#### **Objectifs :**

Affirmer le rôle d'aménageur de la MEL auprès des universités et établissements de recherche et en faire un atout pour élargir le champ des partenariats à leur côté.

Consolider les interventions métropolitaines sur les campus universitaires pour assurer une vision globale des stratégies de développement, des projets, des besoins et des partenariats potentiels.

Développer avec l'Université, les expérimentations sur les campus et ainsi être à la pointe de l'innovation dans la conduite des politiques de compétences métropolitaines.

### Modalités d'intervention :

Seront mobilisées au sein de la MEL, l'ensemble des compétences aménagement, mobilité, énergie, voirie, eau, assainissement, bureau des temps, etc.

En fonction des enjeux, des organisations, des opportunités de projets sur les différents campus métropolitains :

- Intégrer les instances existantes ou expérimenter la mise en place de comités de site réunissant notamment l'université, les villes et la MEL sur deux campus (après îlot gare Roubaix): Campus Lille 1 à Villeneuve d'Ascq et Campus Vauban à Lille. Organiser dans ce cadre, les interventions de la MEL aux côtés des partenaires. Élargir la démarche à d'autres sites progressivement.
- Accompagner les dynamiques nées de « Université zéro carbone », notamment les expérimentations, les réflexions sur la diversification des campus, la mutualisation des ressources, voir la dévolution du patrimoine. En ce sens, la MEL explorera la possibilité de mutualiser les moyens de maîtrise de l'énergie, de rénovation énergétique, et de développement des ENR au bénéfice de l'ensemble des universités du territoire.
- Sous l'impulsion du bureau des temps de la MEL, expérimenter sur les campus de nouvelles modalités permettant d'optimiser l'usage des locaux (allongement de la pause méridienne, télétravail, mutualisation des équipements et locaux) et de réduire l'engorgement dans les transports en communs (exemple d'action « Rythme mon campus » menée à partir de septembre 2016 sur l'îlot gare à Roubaix, expérimentation et évaluation des résultats à 12 mois).

En matière d'aménagement, seront notamment favorisées les solutions suivantes :

- Les projets permettant de favoriser un usage partagé des infrastructures de stationnement situés aux abords des campus et de réduire la présence de voitures en leur sein,
- Les projets intégrant sur les domaines universitaires de la mixité fonctionnelle susceptible de faire émerger une réelle vie de campus et de mieux intégrer l'université à la ville,
- Les projets favorisant l'usage sécurisé des modes doux au sein et entre les campus, en particulier l'aménagement d'une voie cyclable en site propre entre les campus des universités.

### *III.3 DYNAMISER LES PARTENARIATS TRANSFRONTALIERS MEL/UNIVERSITES - OBJECTIF 10*

---

A l'instar de l'université de Strasbourg, la MEL appuiera les coopérations entre universités européennes dans le cadre d'un triangle Belgique-Angleterre-France. Ce faisant, la MEL sera en mesure d'affirmer le positionnement de ses universités et grandes écoles en prolongement de son positionnement de métropole européenne. Elle pourra ainsi accentuer sa position à l'international pour attirer les meilleurs cerveaux et idées, mais aussi former les jeunes européens de demain. La MEL explorera avec les universités les modalités d'un partenariat étroit, visant à terme à contractualiser cette relation (sous la forme par exemple d'un groupement européen de coopération territoriale). En parallèle, la MEL encouragera et soutiendra toutes les initiatives et projets européens portés par les universités.

## IV. GOUVERNANCE DU SMESR

---

La MEL souhaite faire de la recherche et de l'enseignement supérieur l'un de ses piliers de la société de la connaissance et de l'innovation, pour un développement économique plus durable. Le rapprochement entre le monde académique (enseignement supérieur et recherche) et les acteurs de l'innovation et du transfert technologique présente un véritable enjeu. De ce fait, il est proposé de mettre en place une instance de gouvernance métropolitaine de l'ESR et de l'Innovation : le Comité Métropolitain de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (CMESR-I).

Ce comité sera l'instance de concertation et d'orientation du SMESR et de la feuille de route de l'innovation. Il s'adosse sur un bureau réuni à l'initiative du Vice-Président en charge de l'Innovation, la Recherche, l'Université et l'Enseignement supérieur. Sur le plan opérationnel, un comité technique assurera la mise en œuvre de chacun des axes dans une organisation en groupes projets, s'appuyant sur un binôme MEL/Expert.

### IV.1 COMPOSITION DES INSTANCES ET MISSIONS

---

#### IV.1.1 COMITE METROPOLITAIN DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION (CMESR-I)

---

##### **Composition :**

Le CMESR-I réunit les représentants des principaux acteurs de l'ESR et de l'innovation.

Présidé par le Président de la MEL et animé par le Vice-Président en charge de l'Innovation, la Recherche, l'Université et l'Enseignement supérieur, il est composé :

- des Vices Présidents de la MEL concernés par le SMESR (6 représentants),
- de l'État représenté par le Rectorat et la DRRT (2 représentants),
- de la Région Hauts de France représentée par ses élus en charge de l'Université et de la Recherche et de la Formation et de la Relation avec les entreprises (2 représentants),
- de l'Université de Lille (3 représentants jusque la fusion),
- des EPST métropolitains (6 représentants : INRIA, CNRS, INSERM, IFSTTAR, INRA, ONERA),
- de la ComUE,
- de la Fédération Universitaire Privée de Lille (FUPL) (1 représentant),
- du *Collegium* des grandes écoles (1 représentant),
- du CROUS et de l'AEU (2 représentants),
- de Campus France (1 représentant),
- de la SATT (1 représentant),
- des opérateurs en charge de l'animation des sites d'excellence métropolitains (5 représentants),
- de Lille's Agency (1 représentant),
- de NFID (1 représentant),
- de la CCI Grand Lille (1 représentant),
- de l'Agence de Développement et d'Urbanisme (1 représentant),
- des principales villes universitaires du territoire (Lille, Roubaix, Tourcoing, Villeneuve d'Ascq),
- d'entreprises (2 représentants),
- d'étudiants (4 : 2 universités publiques, 1 CGE, 1 FUPL).

### **Mission et organisation :**

Le CMESR-I se réunit annuellement pour valider les avancées du schéma et de la politique de soutien à l'innovation et arbitrer les inflexions proposées par le bureau. Il permet l'échange d'informations sur des enjeux nationaux et européens en matière d'ESR et d'innovation.

Il participe à l'appropriation collective de ces enjeux dans le cadre d'une manifestation élargie qui se tiendra dans la continuité de sa tenue. Cette manifestation pourra être ouverte à d'autres territoires infra-régionaux pour partager les expériences, voir des actions. Elle associera les acteurs de l'Eurométropole.

---

#### IV.1.2 BUREAU DU CMESR-I

---

### **Composition :**

Réuni à l'initiative du Vice-président de la MEL délégué à l'Innovation, la Recherche, l'Université et l'Enseignement supérieur, le bureau est composé :

- de 3 représentants de l'Université de Lille (jusqu'à la fusion),
- de 2 représentants des EPST,
- d'un représentant de la FUPL,
- d'un représentant du *Collegium* des grandes écoles,
- des 5 représentants des sites d'excellence de la MEL,
- et d'un représentant du CROUS.

L'État et le Conseil Régional seront associés en fonction de l'ordre du jour.

### **Mission et organisation :**

Le bureau se réunit en tant que de besoin et a minima 3 fois par an. Il prépare les travaux du comité élargi, proposera les inflexions pertinentes au regard des ambitions du schéma, à savoir la définition de nouvelles actions ou l'abandon de certaines, prendra des décisions opérationnelles nécessaires à la bonne conduite des actions. Il met en place les procédures d'évaluation du schéma. En cela, le bureau pourra s'appuyer sur des expertises extérieures en tant que de besoin.

---

## IV.2 ORGANISATION ET ARTICULATION AVEC LES AUTRES GOUVERNANCES

---

Le CMESR-I et son bureau veilleront à organiser une bonne articulation avec la gouvernance du PMDE et avec les instances régionales de pilotage des politiques en faveur de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Enfin, compte tenu des objectifs et principes d'action du SMESR, le conseil de développement et les partenaires de l'Eurométropole seront mobilisés et associés à la mise en œuvre du schéma assurant ainsi une plus grande ouverture à la société civile et favorisant les opportunités de projets transfrontaliers.





1, rue du Ballon BP 79  
59034 Lille Cedex